

008-2012

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice	: 8
Nb de conseillers présents	: 8
Nb de suffrages exprimés	: 8
Votes - Contre	: 0
Pour	: 8
Abstentions	: 0

CA 2011	
COMMUNE DE TREZIERIS	
DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation	: 14 Mars 2012
Séance	: 23 Mars 2012

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de conseillers en exercice	: 8
Nb de conseillers présents	: 8
Nb de suffrages exprimés	: 7
Votes - Contre	: 0
Pour	: 7
Abstentions	: 1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 471.23	34 234.63		34 234.63	76 471.23
Opérations de l'exercice	47 586.76	83 642.71	12 834.01	54 022.30	60 420.77	137 665.01
TOTAUX	47 586.76	160 113.94	47 068.64	54 022.30	94 655.40	214 136.24
Résultat de clôture		112 527.18		6 953.66		119 480.84
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						
						14 054.31

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations :

GABRIEL - LOGI - FAURE-LOUJET - CHIA - PIQUETAL - RICHOU - SANDRES -

au compte 1068 (recette d'investissement)

au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme, le Président,



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE LIMOUX LE
 Acte rendu exécutoire après dépôt en
 Sous Préfecture le 29-03-12
 Notification du 30-03-12

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable.